



MAIRIE DE TRAVAILLAN
84850

COMPTE RENDU
SOMMAIRE DU CONSEIL
MUNICIPAL EN DATE DU
15 Mars 2016

Téléphone 04 90 37 24 01
Télécopie 04 90 37 79 88

Régulièrement convoqué dans le lieu habituel, le Conseil Municipal s'est réuni dans la Salle de la Mairie.

Présents : Tous les membres, sauf

Procurations : Cyril BRUSCOLINI et Damien ROZIER qui donnent respectivement procuration à Julien CHALAYE et Gilles GASQ

Secrétaire de séance : Karine CHIROL

Approbation à l'unanimité et sans aucune réserve du procès verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 2 Février 2016.

1. **VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2015 de la Caisse des Ecoles**

Approuvé à l'unanimité.

Le montant des dépenses de fonctionnement s'élève à 16 915.17 €
Les recettes s'élèvent à 17 082.00 €
L'excédent reporté de 3 642.78 € passe donc à 3 809.61 €

2. **APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DU RECEVEUR EXERCICE 2015 de la Caisse des Ecoles**

Approuvés à l'unanimité.

3. **AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT EXERCICE 2015 DE LA CAISSE DES ECOLES**

Le Conseil décide d'affecter la somme de 3 809.61 € en recette de fonctionnement

4. VOTE DU BUDGET 2016 DE LA CAISSE DES ECOLES

Le budget de l'exercice 2016 de la Caisse des Ecoles, voté à l'unanimité, s'élève à 19 809.61 €.

5. RESERVE PARLEMENTAIRE

Dans le cadre du projet d'aménagement d'un parking, le Conseil autorise le Maire à demander la subvention au titre de la Réserve Parlementaire.

6. TARIFS CONCESSIONS CIMETIERE ET COLUMBARIUM

Le Conseil, à l'unanimité, décide de revoir les prix des concessions, comme suit :

- Concession constructible perpétuelle : 770 €
- Concession non constructible perpétuelle : 650 €
- Columbarium perpétuel : 770 €

Hors frais d'enregistrement

7. PRISE EN CHARGE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2016

Le Conseil, à l'unanimité, décide de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget 2016 pour les opérations suivantes :

1. Toiture logement communal (P. Auffret) Compte 21318
pour un montant de 3 581.84 €HT
2. Fabrication et pose de corsets d'arbres + bancs dans la cour de l'école
Compte 21312 pour un montant de 5 400.00 €HT

8. CESSION D'UNE BANDE DE TERRAIN ISSUE DE LA PARCELLE D 286

Suite à une erreur d'emplacement d'une borne, le Conseil décide, à l'unanimité, de céder une bande de terrain de 37 m² issue de la parcelle D 286 au profit de Mr et Mme TORRES précisant que sur cette partie est implanté un abri de stockage.

9. ATTRIBUTION DU LOGEMENT COMMUNAL

Le Conseil, à l'unanimité, décide de louer le logement communal vacant à Mme Patricia AUFFRET, et ce à compter du 1^{er} Avril, précisant que des travaux de rénovation sont nécessaires dans le logement qu'elle occupe actuellement.

QUESTIONS DIVERSES

Karine CHIROL demande si la garderie périscolaire peut-être repeinte. Le Maire répond qu'il en prend note et que la peinture intérieure peut-être réalisée durant les vacances scolaires.

Marie-Ange SANJULLIAN demande s'il est possible de prévoir la réfection de la façade extérieure de la garderie. Le Maire répond qu'effectivement depuis que les platanes ont été abattus, la façade est beaucoup plus visible et qu'une étude sera faite.

Tous les points ayant été abordés, la séance a été levée à 19 heures 30
Vu par nous, Maire de la Commune de Travaillan, pour être affiché à la porte de la Mairie en date du 16 Mars 2016, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 Août 1884.

Secrétaire de séance

Karine CHIROL



Travaillan le 15 Mars 2016

Le Maire

